



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

IB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 17 mai 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Information sur la Conférence des Présidents de l'Union européenne les 14 et 15 mai 2010 à Stockholm
2. Echange de vues sur la situation internationale
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2010
4. 6094 Projet de loi portant approbation des Accords entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et certains pays tiers concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. Dossiers européens
 - COM (2010) 171 - Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions : Mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens européens. Plan d'action mettant en oeuvre le Programme de Stockholm (rapporteur : M. Ben Fayot)
 - COM (2010) 163 - Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen : Fiscalité et développement. Coopérer avec les pays en développement afin d'encourager la bonne gouvernance dans le domaine fiscal (co-rapporteurs : Mme Lydie Err et M. Marc Angel)
6. Echange de vues sur le contrôle parlementaire de la politique de défense après la dissolution de l'Assemblée de l'UEO
7. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

Pour le point 1

M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général de la Chambre des Députés

Pour le point 5

M. Sylvain Wagner, Directeur de l'Immigration

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe de la Chambre des Députés

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la commission

*

1. Information sur la Conférence des Présidents de l'Union européenne

Explications de M. le Président de la Chambre des Députés

Coopération entre les pays de l'euro-groupe

Plusieurs Présidents de Parlement, y inclus M. le Président, ont plaidé en faveur d'une meilleure coopération entre les Parlements de l'euro-groupe. A l'heure actuelle, les consultations ont certes lieu à différents niveaux, mais toujours entre les 27 et elles ne sont pas réservées à l'euro-groupe. Aucune mesure concrète n'a toutefois été décidée.

Contrôle parlementaire de la défense

Après la disparition de l'UEO, il se pose la question de savoir qui est compétent en matière de contrôle parlementaire de la défense. Plusieurs options sont envisageables :

- Le Sénat de France préconise la création d'un nouvel organe calqué sur le modèle de la COSAC et consacré exclusivement aux questions de la défense commune. Or, cette idée ne fait pas l'unanimité. Outre le coût, un désavantage est que les petits Parlements sont d'ores et déjà débordés de réunions.
- La COSAC pourrait obtenir une mission additionnelle, l'avantage étant que celle-ci fonctionne depuis un certain temps et dispose d'un secrétariat permanent. Les désavantages sont la taille réduite dudit secrétariat et qu'elle est composée de représentants des commissions des affaires européennes et non de spécialistes de la défense. La COSAC compte d'ores et déjà plusieurs centaines de participants et avec des participants additionnels, l'organe deviendra ingérable et les réunions difficiles à organiser. Toutefois, la Chambre des Députés constitue un des rares pays disposant d'une commission compétente à la fois pour les affaires européennes et pour la défense.
- Le Parlement portugais préférerait plutôt réserver le contrôle aux commissions parlementaires compétentes en matière de défense qui pourraient renforcer leur coopération et se concerter avec le Parlement européen.

M. le Président n'a pas pris position, faute de position officielle de la Chambre des Députés. Les Présidents de Parlement n'ont pas encore pris de décision et les discussions continueront en 2011.

Nouveaux moyens de communication

Une autre discussion s'est focalisée sur les nouveaux moyens de communication comme facebook et twitter. Les positions des Parlements varient largement, certains étant plus réticents que d'autres. La Chambre des Députés devrait analyser le dossier à un moment donné, mais il convient pour le moment de rester prudent, vu les contraintes budgétaires actuelles et les effectifs réduits de l'administration parlementaire.

Débat

Contrôle de la défense par l'Assemblée du Conseil de l'Europe ?

Un membre considère la troisième proposition comme la plus raisonnable et informe qu'il existe une autre hypothèse née au sein du Conseil de l'Europe et de l'UEO aux termes de laquelle la même Assemblée serait compétente à la fois pour les droits de l'homme et pour la défense. La composition de la délégation se ferait en fonction de l'ordre du jour et permettrait de partager le coût. A relever que la salle de réunion du Conseil de l'Europe à Paris est trop exiguë alors que celle de l'UEO est appropriée. Cette solution présenterait également l'avantage que la représentation « supra-Union européenne » pourrait être maintenue.

Représentation des sensibilités politiques

Le représentant de l'ADR rappelle que ladite sensibilité politique n'est représentée que de manière imparfaite dans les organes internationaux.

Mérites de l'Assemblée de l'UEO

Le Président de la délégation auprès de la COSAC regrette la dissolution de l'UEO, qui a rédigé des rapports remarquables sur la politique de défense. Il peut sembler que le Parlement européen essaie d'obtenir la mainmise du contrôle de la politique de défense. Il serait opportun de disposer d'une instance qui effectue le contrôle parlementaire de ladite politique, mais cette discussion aurait dû être menée avant la dissolution de l'UEO. L'UEO elle-même semble privilégier la proposition française de mettre en place soit une sous-catégorie de la COSAC, soit une deuxième COSAC spécialisée en matière de défense et disposant d'un personnel qualifié pour rédiger des rapports. Le Président de la délégation auprès de la COSAC plaide pour cette solution, car la COSAC elle-même manque de moyens.

Contrôle parlementaire au niveau national

Le Président de la commission souhaiterait que les Parlements nationaux en tant que tels s'intéressent à la défense et non pas seulement les parlementaires qui participent aux réunions internationales. Un feedback doit être assuré.

Avis motivés

Trois avis motivés négatifs de Parlements nationaux sont disponibles.

2. Echange de vues sur la situation internationale

Aucun point n'est soulevé.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2010

Le procès-verbal est approuvé.

4. 6094 Projet de loi portant approbation des Accords entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et certains pays tiers concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements

Le rapporteur donne des réponses aux questions posées lors de la réunion précédente. Le Conseil d'Etat a critiqué à tort que l'accord avec le Qatar ne serait pas signé, la signature étant apposée en fait à un endroit inhabituel. Un tableau reprend par ailleurs les signataires des différents accords, la plupart ayant été signées par M. le Ministre des Affaires étrangères respectivement par l'Ambassadeur du Luxembourg en Belgique.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents. Le modèle 1 est proposé comme temps de parole.

5. Dossiers européens

COM (2010) 171 - Plan d'action mettant en œuvre le Programme de Stockholm

Il serait intéressant d'être informé par le Gouvernement sur les éléments du plan d'action qui pourraient causer des difficultés au Luxembourg.

Explications du représentant du Gouvernement

Le représentant du Gouvernement résume la position du Gouvernement luxembourgeois. Fait est que les Gouvernements successifs ont estimé que les volets asile et immigration devraient avoir une dimension européenne.

Dans le cadre du Programme de Tampere, une solution a failli être trouvée pour élaborer un socle commun en matière d'immigration et d'asile. Or, une directive qui réglerait les conditions d'immigration du travailleur salarié continue à faire défaut suite à un refus allemand.

Des directives sectorielles ont été élaborées progressivement, un travail qui continue sous le Programme de Stockholm, notamment à propos du travail saisonnier. Une évaluation des directives existantes est envisagée. Cette méthode de travail d'élaborer des directives sectorielles n'est pas optimale, car certaines questions qui auraient pu être tranchées dans la directive de base doivent être rediscutées pour chaque directive sectorielle.

L'idée était par ailleurs de rédiger un code de l'immigration, mais celui-ci a été retiré du Programme de Stockholm en raison de contestation de la part de certains Etats membres. La Commission européenne a néanmoins repris l'idée du code dans le plan d'action, ce qui a été critiqué au niveau du Conseil. Certains Etats membres ont signalé que le plan d'action ne suivrait pas entièrement les pistes politiques énoncées au Programme. Le Luxembourg a plaidé pour que le Conseil prenne simplement acte du plan d'action, qui annonce la mise en œuvre technique du Programme. La présidence a partagé cette position. Les conclusions du Conseil soulignent par conséquent que certains éléments du plan d'action ne sont pas conformes au Programme et invitent la Commission européenne à respecter strictement le Programme.

Le Luxembourg a intérêt à favoriser une solution européenne en matière d'immigration et d'asile. Or, les réticences de certains Etats membres s'accroissent et il est par conséquent difficile de parler d'une harmonisation pourtant indispensable en matière d'immigration.

Le même constat vaut pour le volet asile, où la répartition du « fardeau » (burden sharing) est difficile à mettre en place de manière concrète bien que tous parlent de solidarité. Contrairement à d'autres pays, le Luxembourg participe à un projet pilote pour soutenir Malte.

Le Luxembourg privilégierait l'élaboration d'un code de l'immigration qui éviterait des discussions répétitives. En matière d'asile, un système commun est également préconisé, idéalement avec une procédure commune accordant un socle commun de droits.

La Commission européenne évoque en outre la reconnaissance mutuelle du statut, ce qui est toutefois réfuté par certains Etats membres qui y voient une perte de souveraineté. Le Grand-Duché plaide par ailleurs pour la mise en place d'un corps commun pour la protection des frontières. De nouveau l'idée n'est pas partagée par tous les Etats membres qui y voient une perte de souveraineté.

Concernant la libre circulation des personnes, qui est dorénavant du ressort de Mme Viviane Reding, la Commission européenne a procédé à une évaluation sur deux points, à savoir l'ordre public (évoqué pour l'éloignement d'un citoyen européen) et les mécanismes de prévention des mariages blancs.

Débat

Les points suivants sont ressortis de la discussion :

- Mme Cecilia Malmström est compétente au niveau de la Commission européenne pour l'immigration, l'asile et les frontières extérieures.
- Interrogé sur l'avancement du dossier des visas en faveur de ressortissants de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et du Kosovo, le représentant du Gouvernement indique que des rapports sont préparés par la Commission européenne qui se base sur les informations fournies par les Etats membres. Fait est que la politique des visas n'est pas une fin en soi pour l'Union européenne. Avant l'exemption de visa il existe une phase de facilitation des visas, notamment pour les passeports diplomatiques et les passeports de service. Les Etats membres demandent toujours que les accords d'exemption respectivement de facilitation de visa aillent de pair avec des accords de réadmission afin d'éviter des abus. Certains estiment par ailleurs que la politique de visa doit être davantage comprise dans la politique des affaires étrangères.
- Le nouveau code visa constitue un élément clé de la politique de visa. Une évaluation est prévue pour 2013 et un guide pratique est en cours d'élaboration. Le guide sera distribué aux agents des ambassades qui établissent les visas et aux agents qui sont en charge du contrôle des frontières extérieures.
- Deux directives relatives à la politique migratoire seront élaborées en 2010, l'une portant sur l'admission de ressortissants de pays tiers lors d'un transfert intragroupe et l'autre sur le travail saisonnier. Un livre vert s'intéressera au droit au regroupement familial et visera probablement certaines restrictions qui subsistent pour les ressortissants d'Etats tiers.

- Le représentant de l'ADR aurait préféré que le Gouvernement réfute l'approche de la Commission européenne. Comme il existe beaucoup de questions concernant la souveraineté, il serait opportun de communautariser le moins d'aspects possible.

Le représentant du Gouvernement répond que le Gouvernement soutient les conclusions du Conseil qui demandent que le plan d'action mette en œuvre les éléments énoncés au Programme de Stockholm. Il ne sert à rien de rouvrir les discussions sur le plan d'action, qui seront identiques à celles menées lors de l'élaboration du Programme.

COM (2010) 163 - Fiscalité et développement

Le document, qui peut constituer une lecture intéressante pour préparer le prochain débat sur la politique de coopération et qui pourrait intéresser aussi la Commission des Finances et du Budget, promeut la bonne gouvernance en matière fiscale dans les pays en voie de développement.

En 2009, l'aide européenne a baissé à 49 milliards d'euros, ce qui est loin des 0,52 % du RNB escomptés pour 2009 et des 0,7 % pour 2015. L'Union européenne reste néanmoins le plus important donateur au niveau mondial.

La communication se greffe sur le plan d'action de la Commission européenne sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui a été présenté en commission lors d'une réunion précédente.

L'objectif est d'augmenter les revenus nationaux dans les pays en voie de développement, en renforçant le système fiscal et en augmentant la lutte contre la fraude fiscale au niveau international. Le plan d'action est un élément important en vue du sommet des Nations Unies sur les OMD.

Une commission norvégienne a conclu que l'évasion fiscale serait un multiple des montants versés à titre d'aide au développement. Il est par conséquent indispensable de mettre en place un système fiscal durable, équitable et efficace, ce qui contribue à renforcer la démocratie et l'Etat de droit. L'Union européenne privilégiant l'appui budgétaire, il est indispensable de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds. Le rôle des Parlements nationaux, des ONG et de la presse doit être renforcé.

L'économie des pays en développement est dominée par l'agriculture et il existe une économie parallèle à savoir le marché au noir où aucun impôt n'est payé. D'autres problèmes proviennent du fait que la base d'imposition est peu importante, d'un lien peu convaincant entre les impôts directs et indirects, des déficiences du lien entre la politique fiscale et les administrations fiscales ainsi que des capacités déficientes au niveau des Ministères, administrations fiscales et Parlements chargés du contrôle. Des difficultés viennent aussi des allègements fiscaux non transparents accordés à des entreprises multinationales et qui entraînent des investissements peu durables. Les entreprises multinationales devraient réserver dans leurs rapports annuels des chapitres séparés pour chaque pays où elles sont établies au lieu d'un rapport unique non transparent reprenant les impôts payés dans les différents pays.

La Commission européenne prévoit près de 160 millions d'euros pour renforcer les Ministères, les Parlements et les Cours des Comptes. Depuis le Traité de Lisbonne l'Union européenne joue un rôle important en matière de coordination de la politique de coopération.

Il s'avère suite à une intervention sur la fiscalité au niveau international que la communication ne parle pas seulement des pays en voie de développement, mais aussi des pays occidentaux.

6. Echange de vues sur le contrôle parlementaire de la politique de défense après la dissolution de l'Assemblée de l'UEO

Plusieurs documents avaient été distribués, dont une note d'information du secrétariat de l'Assemblée de l'UEO qui plaide pour la création d'un comité de pilotage sous la présidence de Mme Ashton, en présence de la présidence belge, du Président de l'Assemblée de l'UEO, du Président de la sous-commission compétente du Parlement européen, du Président de la COSAC et des Présidents des commissions de la défense et des affaires étrangères.

Le fond du problème est que l'Assemblée de l'UEO voudrait poursuivre ses travaux. Le Traité de l'UEO a été dénoncé, et l'UEO n'existe donc plus. La question est de savoir si les membres de l'UE non membres de l'UEO sont d'accord de revoir le mode de financement et la composition de l'Assemblée de l'UEO, ou de dissoudre l'Assemblée et de mettre en place une structure plus légère.

Le Président de la délégation auprès de la COSAC propose de discuter le dossier en présence du Ministre des Affaires étrangères, le Président de la commission signalant toutefois qu'il s'agit plutôt d'une question interne aux Parlements.

La question est remise à l'ordre du jour de la réunion du 20 mai 2010 à 16:00 heures.

7. Divers

1) Mme Arendt informera prochainement sur une réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN en Norvège.

2) Un échange de vues avec la délégation auprès de l'APEM (Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne) sera organisé lors d'une prochaine réunion.

La secrétaire,
Isabelle Barra

Le Président,
Ben Fayot

Annexes : **1)** *Conclusions de la Conférence des Présidents*
 2) *Proposition de la France*



Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne

Stockholm 14 et 15 mai 2010

Conclusions de la Présidence

SVERIGES 
RIKSDAG 

Remarques préliminaires

1. La Conférence s'est réunie à Stockholm du 13 au 15 mai 2010. Les Présidents (ou leurs représentants) de 30 Chambres de 24 États membres de l'Union européenne, de même que le Président du Parlement européen ont participé à cette Conférence. Les Présidents des parlements de trois États candidats à l'adhésion ont aussi assisté à la Conférence.
2. Leurs Majestés Carl XVI Gustaf, Roi de Suède, et la Reine Silvia ont reçu les Présidents et les Secrétaires généraux des parlements le 14 mai.
3. Après le mot de bienvenue du Président du Riksdag M. Per Westerberg, la Conférence a débattu sur le thème *Le Traité de Lisbonne et la coopération interparlementaire*. Le thème a été abordé en se concentrant sur trois sujets :
 - a. Le sujet « La Commission européenne et les parlements nationaux » a été introduit par M. Maroš Šefčovič, Vice-président de la Commission européenne responsable des relations entre les institutions.
 - b. Le mot d'ouverture du sujet « Fora pour la coopération interparlementaire » a été donné par Mme Theresa Cunillera, Vice- présidente de la Chambre des Députés espagnole, M. Gianfranco Fini, Président de la Chambre des Députés italienne et M. Jean Bizet, Président de la Commission des affaires européennes dans le Sénat français.
 - c. Le sujet « Défis et attentes quant à la coopération parlementaire future » a été l'objet d'une présentation de M. Per Westerberg, Président du Riksdag, et par la suite, d'observations de la part de M. Přemysl Sobotka, Président du Sénat tchèque.
4. Sous le thème « *Nouvelles technologies et communication – Défis pour les parlements* » ont été abordées certaines questions comme l'usage croissant des medias sociaux, les défis et opportunités offerts par ces nouvelles formes de communication en contact avec le public et la manière dont nos systèmes démocratiques sont affectés par l'utilisation de ces nouveaux canaux de communication. Le thème a été présenté par Son Excellence M. Matthew W. Barzun, Ambassadeur des U.S.A. en Suède et M. Åke Grönlund, Professeur de Science de l'information à l'université d'Örebro en Suède. Après les présentations, les orateurs principaux, Mme Ene Ergma, Présidente du Parlement estonien et M. Vannino Chiti, Vice- présidente au Sénat italien ont

échangé leurs points de vue sur la manière dont leurs parlements réagissent aux nouvelles formes de communication et aux médias sociaux. L'échange d'opinions qui a suivi a été mené par Mme Mia Odabas, journaliste.

5. Le débat sur « Nouvelles technologies et communication – Défis pour les parlements » a été complété par une démonstration plus pratique à l'extérieur de la salle plénière sur les développements continus dans les parlements. Le Parlement européen a présenté ses expériences séparément.
6. Durant la partie informelle de la réunion, sous forme de face à face, les Présidents ont abordé la question *Préparatifs pour la Conférence mondiale des Présidents de Parlement* et la question *La crise financière et ses conséquences sur les budgets parlementaires*.
7. En ce qui concerne le déroulement de la Conférence, des procédures légèrement différentes ont été appliquées, en vue de développer la formule de la Conférence. Les courtes remarques et les réactions immédiates étaient favorisées comme complément aux interventions préparées. Pour un point à l'ordre du jour, un modérateur a facilité les débats.
8. Les délibérations plénières étaient ouvertes au public et à la presse. Il était aussi possible pour le public, pour la première fois, de suivre la partie ouverte de la conférence par l'entremise du réseau social *Twitter*, www.twitter.com/eusc2010 . Les adeptes pouvaient contribuer aux discussions en incluant *#eusc2010* dans leurs *Tweets*.

Conclusions de la Présidence

Sur le Traité de Lisbonne et de la coopération interparlementaire

1. Les Présidents considèrent qu'il est important que les parlements nationaux, tout en respectant leurs règles constitutionnelles et leurs traditions parlementaires, soient en position de faire plein usage des possibilités que le Traité de Lisbonne leur confère pour contribuer activement au bon fonctionnement de l'Union européenne.

Sur la Commission européenne et les parlements nationaux

2. Les Présidents soulignent les initiatives et les efforts passés de la Commission européenne visant à établir et améliorer le dialogue politique avec les parlements

nationaux, en ce qui concerne la surveillance de l'application du principe de subsidiarité aussi bien qu'en ce qui concerne le contenu politique.

3. Les Présidents remarquent que les contacts et le dialogue accrus entre la Commission et les parlements nationaux demeurent importants pour l'examen général des questions européennes par les parlements nationaux et pour leur contribution au bon fonctionnement de l'Union. À cet égard, ils ont pris note du désir de la Commission européenne de présenter son programme de travail annuel aux parlements nationaux.

Sur les fora pour la coopération interparlementaire

Évaluation et surveillance dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice

4. Les Présidents approuvent la requête de la COSAC à l'effet que les institutions de l'UE devraient entamer un dialogue avec les parlements nationaux lors de la rédaction et de la négociation de la réglementation concernant le contrôle parlementaire d'Eurojust et d'Europol et qu'il soit donné aux parlements un délai raisonnable pour qu'ils expriment leurs points de vue. Les Présidents accueillent favorablement le document de consultation de la Commission à ce sujet.
5. Les Présidents considèrent qu'une réunion interparlementaire, sous une forme appropriée qui garantie une représentation adéquate et préférablement par les commissions parlementaires ou les organes responsables des questions concernant les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice, devrait être organisée au sujet des mécanismes de surveillance dans le cadre d'un processus de consultation concernant la réglementation relative à Europol et Eurojust. Les Présidents demandent à la nouvelle Présidence de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE de participer aux préparatifs d'une telle réunion.

Surveillance parlementaire future de la politique européenne de sécurité et de défense

6. Étant donnée la nature spéciale de la PSDC et le rôle des parlements nationaux dans le fonctionnement sans heurts de l'Union européenne, les Présidents soulignent le rôle fondamental des parlements nationaux dans la surveillance parlementaire future de la PSDC aussi bien que dans celle de la politique étrangère et la politique de sécurité communes.

7. Les Présidents demandent à la nouvelle Présidence de faire avancer la discussion à partir de là, en vue de conclure une entente à la prochaine réunion de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE.

Le futur rôle de la COSAC

8. Les Présidents notent que, faisant suite à l'Article 9 du Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, l'article 10 du Protocole rend possible une discussion sur le rôle et la composition futurs de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires et Européennes des Parlements de l'Union européenne (COSAC). À ce sujet, ils partagent l'opinion que les dispositions du Traité de Lisbonne impliquent une approche à la coopération interparlementaire plus générale qu'auparavant.
9. Étant donné que les questions européennes sont de plus en plus à l'ordre du jour des commissions spécialisées, puisqu'un contrôle et une mise en œuvre efficaces exigent souvent leurs compétences de spécialistes, les Présidents considèrent que des débats politiques sur des questions ou des thèmes spécifiques sont mieux tenus dans des réunions ou d'autres rencontres impliquant les commissions appropriées. Dans ce contexte, ils soulignent que les contacts entre les commissions spécialisées devraient être développés et renforcés. En ce qui concerne le futur rôle de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires et Européennes des Parlements de l'Union européenne (COSAC), les Présidents attendront les résultats des discussions internes de la COSAC avant de tirer des conclusions.

Sur les défis et attentes relatifs à la future coopération interparlementaire

Coordination dans la planification de la coopération interparlementaire

10. Les présidents considèrent que le travail en réseau, les contacts réguliers et la coopération entre les parlements de l'UE sont importants pour l'aptitude des parlements à scruter le travail de leur gouvernement respectif sur les questions de l'UE, ce qui par ricochet est essentiel à la légitimité des décisions de l'Union.
11. Pour que cette coopération croissante soit poursuivie d'une manière efficace, les Présidents considèrent qu'une coordination améliorée des activités interparlementaires à l'intérieur de l'UE est importante. Les Présidents soulignent l'importance de développer des structures constituées pour rencontrer les besoins futurs en ce qui touche la coopération interparlementaire. Les réunions ou les débats

qui se chevauchent devraient être évités. À ce sujet, les Présidents ont pris note des discussions tenues par leurs Secrétaires généraux au sujet d'une formation « trio-plus » étendue qui serait le fondement le plus approprié pour la coordination et la planification. Cette formation traiterait les questions reliées à la forme d'organisation ainsi qu'à la coordination des réunions ad-hoc qui sont tenues.

12. Les Présidents demandent à la nouvelle Présidence de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE d'explorer plus en profondeur la proposition de programmer des conférences régulières pour les commissions parlementaires traitant d'affaires européennes, d'affaires étrangères et de défense ainsi que de justice et d'affaires intérieures en coopération avec le Parlement européen. Dans le même ordre d'idées, aussi de préciser comment renforcer les liens entre les différentes constellations de conseil et les parlements nationaux.
13. Les Présidents reconnaissent le travail important accompli par les représentants à Bruxelles et leur contribution précieuse à l'échange informel d'information, entre autres sur la subsidiarité.
14. Les Présidents encouragent toutes les initiatives visant à établir des normes pour les données et documents numériques, de manière à rendre l'information sur les activités des parlements et des institutions de l'UE plus facilement accessible et transparente et confie cette tâche au Conseil d'administration d'IPEX.
15. Les Présidents ont pris en compte la déclaration de coopération du prochain trio – Pologne/Danemark/Chypre – qui a été signée à Stockholm le 14 mai.

Révision des Lignes directrices de la Conférence des Président des Parlements de l'UE

16. Les travaux de la Conférence des Président des Parlements de l'UE sont menés en conformité avec les Lignes directrices de la Conférence des Présidents adoptées à la Conférence de Rome en septembre 2000. Les Présidents notent que les Lignes directrices ont été complétées par des accords et des pratiques séparés depuis leur adoption. Les Présidents soulignent la nécessité d'une révision des Lignes directrices actuelles au sein du débat sur la coopération interparlementaire en conséquence du Traité de Lisbonne.
17. Les Présidents recommandent l'adoption des Lignes directrices révisées – « Les Lignes directrices de Stockholm de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE » - et croient que la contribution précieuse de la Conférence à la révision augmentera la visibilité sur la manière avec laquelle la Conférence fonctionne, en mettant à jour les

Lignes directrices et en codifiant les accords et pratiques complémentaires pour contribuer à une coopération interparlementaire efficace au sein de l'Union (compris dans).

Sur « Nouvelles technologies et communication – Défis pour les parlements »

18. Les Présidents reconnaissent que les développements techniques dans la société peuvent favoriser une participation et une implication plus grandes du public dans les travaux parlementaires. À ce sujet, ils accueillent favorablement les échanges futurs d'expériences ainsi que les discussions reliés aux nouvelles formes de communication et à leur impact sur les parlements.
19. Les Présidents encouragent l'utilisation des nouvelles technologies pour les réunions de la Conférence ainsi que pour les autres réunions interparlementaires. À cet effet, les Présidents demandent à la nouvelle Présidence de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE d'explorer plus à fond l'utilisation des vidéoconférences comme moyen de communication entre les parlements, ce qui sera relancé à la prochaine réunion de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE.

Sur les préparatifs pour la Conférence mondiale des Présidents de Parlement

20. La Conférence a discuté du projet de déclaration de la Conférence mondiale des Présidents de Parlement en juillet à Genève. La Conférence mondiale des Présidents de Parlement devrait se concentrer sur les principaux sujets à l'ordre du jour tels que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les défis posés par la crise économique et financière mondiale etc. En même temps, ils ont appuyé les débats commencés au sein de l'Union interparlementaire au sujet de sa structure, de sa plus grande démocratisation et de sa coopération avec les Nations Unies. Une vaste majorité de Présidents était en faveur de supprimer les paragraphes traitant du rôle de l'Union interparlementaire (section D) dans ce document. Plusieurs Présidents, pour des motifs constitutionnels, ne sont pas dans une position pour les endosser. La Conférence a autorisé le Président en fonction, M. Westerberg, à informer le Président de l'Union interparlementaire.

La crise financière et ses conséquences sur les budgets parlementaires

21. Les Présidents ont eu un échange utile de points de vue sur la situation financière actuelle et partagé des expériences sur ses conséquences pour les parlements.

Nouvelle Présidence de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE

22. Au nom du Parlement belge, M. Geert Versnick, Président de la Commission des relations extérieures de la Chambre des Représentants, a invité les Présidents à la prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'UE à Bruxelles du 3 au 5 avril 2011 et les secrétaires généraux à une réunion préparatoire les 16 et 17 janvier 2011.



**Résolution sur le suivi parlementaire
de la politique de sécurité et de défense commune**

(11 avril 2010)

Le Sénat,

Considérant que la dénonciation du traité de l'UEO entraînerait la suppression de l'assemblée de l'UEO, c'est-à-dire de la seule instance institutionnalisée où des parlementaires nationaux des vingt-sept États membres de l'Union européenne se retrouvent de manière suivie et organisée pour débattre en commun des questions de défense européenne ;

– Estime que la disparition de l'assemblée de l'UEO doit être subordonnée à la mise en place d'une structure permettant de réunir des parlementaires spécialisés dans les questions de défense des vingt-sept États membres (c'est-à-dire émanant des commissions chargées des questions de défense), ou du moins de ceux des vingt-sept États membres qui le souhaitent. Cette structure, souple, pourrait être conçue sur le modèle organique de la COSAC (au maximum six parlementaires par État membre ; une réunion par semestre ; présence de six membres du Parlement européen). L'organisation et le secrétariat de cette structure devraient relever des parlements nationaux, par rotation, sur la base d'une réunion par semestre.

– Considère que, dans l'éventualité où cette initiative ne rencontrerait pas l'intérêt de tous les parlements des vingt-sept États membres, elle pourrait être menée dans le cadre d'une coopération rassemblant les parlements nationaux les plus motivés sur une base volontaire. La réunion semestrielle serait alors organisée, par rotation, dans l'un des parlements nationaux participant à cette coopération.